

Commune de La Biolle

Procès-Verbal Réunion du Conseil municipal 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Julie NOVELLI, Maire.

Date de convocation : le 24 avril 2026 Envoyée le 24 avril 2026 Affichée le 24 avril 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 20 Votants : 22 Représentés : 2 Absente : 1

Présents : Julie NOVELLI, Philippe DA SILVA LOPES, Véronique BOINON, Benoît BADIN, Sabine LÉOPOLD, Sylvain QUILLET, Claire MOCELLIN, Émeline SAVIGNY, Florence MEYNIER, Richard THEVIOT, Jean-Paul DE SANTIS, Mallory PELLEREJ, Éric GAUDIEZ, Aurélien LÉCART, Marie RAVEL, Lionel COURRIER, Claude CATHELIN, Solange GENIX, Florent QUAY, Orianne COSI.

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTAIGNANT à Philippe DA SILVA LOPES, Damien STIEFFENHOFER à Claire MOCELLIN.

Absente : Monique TARDIVEL

Secrétaire de séance élue : Sabine LÉOPOLD.

Rappel de l'ordre du jour :

Pouvoirs

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026

Décision prise en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

- 1- **Associations – Subventions aux associations**
- 2- **Institutions – Désignations des délégués de la commune auprès du Syndicat Mixte de Métropole Savoie**
- 3- **Institutions – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**
- 4- **Jeunesse-Périscolaire – Convention lire et faire lire**

Questions diverses

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles à l'occasion d'un mariage ou d'une naissance mais également à la peine des familles lors du décès d'un de leurs proches.

ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE DU 1^{ER} AVRIL 2026

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2026 est adopté à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Sabine LÉOPOLD est désignée secrétaire de séance.

RAPPORT DE DÉLÉGATION (DÉCISION PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT)
Rapport de Julie NOVELLI, Maire

**- Décision n° 2026-029 CONCESSION D'USAGE TEMPORAIRE DU LOGEMENT COMMUNAL
À LA FAMILLE MARX (renouvellement)**

Il est accordé à M. et Mme MARX une concession d'usage temporaire du logement communal situé 492 rue de l'Ébène – 73410 La Biolle, d'une surface d'environ 100 m².

La concession prend effet le 25 avril 2026 et prendra fin de plein droit le 24 juin 2026, sans faculté de prorogation. Les occupants s'engagent à libérer les lieux à cette date.

La redevance est fixée à 450,00 €, toutes charges comprises, payable mensuellement.

Ordre du jour :

2026-030 – ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Rapport de Claire MOCELLIN, 6^{ème} adjointe

La Commission de la Vie Locale a étudié les demandes de subventions et établi la proposition suivante :

ASSOCIATIONS	Montants votés
Festival de La Biolle cinéma et ruralité	1 000.00 €
Communes Solidaires	500.00 €
Les amis du Meyrieu (Club)	250.00 €
Football Club Chambotte	5 200.00 €
Football club Chambotte /sub financement technicien	6 500.00 €
Sou des écoles	510.00 €
La Biolle Loisirs (section chorale)	300.00 €
Anciens Combattants	250.00 €
Amis des bêtes	300.00 €
Feux Follets	150.00 €
Atelier des Arts	8 000.00 €
Cocktail Music	1 000.00 €
Kronos	376.00 €
Ecole de Judo MIZUMI (EJM)	976.00 €
CSC CYCLO	500.00 €
	25 812.00 €

Par ailleurs, depuis la fusion avec GRAND LAC le 1^{er} janvier 2017, notre commune perçoit une allocation compensatrice à reverser aux associations subventionnées auparavant par la CCCA.

Question de Monsieur Philippe DA SILVA LOPES : Pourquoi la somme de 376.00€ à l'association Kronos ?

Réponse : La subvention contient 276€ correspondant à la somme issue de la CLECT et 100€ pour des interventions à l'école.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de la commission Vie Locale,
- **DÉCIDE** d'allouer les subventions indiquées dans le tableau présenté ci-dessus.

2026-031 – INSTITUTIONS – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DE MÉTROPOLÉ SAVOIE

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément aux statuts du syndicat mixte de Métropole Savoie, il convient de procéder à la désignation des 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de manière à assurer la représentativité de la commune au sein de cette instance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à l'élection.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉLIT** Madame Julie NOVELLI et Monsieur Benoît BADIN en tant que délégués titulaires ;
- **ÉLIT** Madame Florence MEYNIER et Monsieur Jean-Paul DE SANTIS en tant que délégués suppléants.

2026-032 – INSTITUTIONS – RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Rapport de Julie NOVELLI, Maire

Madame la Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit l'instauration d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune, composée d'un président (le Maire ou un adjoint délégué), de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Le rôle majeur de cette commission est de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Elle indique au conseil municipal que suite aux élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission.

Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le Directeur régional/départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Question de Monsieur Richard THEVIOT : Comment faire, on ne peut pas aller chez les administrés sans raison ?

Réponse : Effectivement, on ne se rend pas chez les administrés. Les réévaluations sont établies uniquement en cas de dépôt d'autorisations d'urbanisme (demande préalable de travaux ou permis de construire).

Question de Monsieur Philippe DA SILVA LOPES : Les personnes concernées sont-elles informées ?
Réponse : Non.

Question de Madame Claude CATHELIN : Qui choisit les noms des membres de la CCID ?

Réponse : Le Maire.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROPOSE** de désigner :

Commissaires titulaires :

Guy COUDURIER
Emeline SAVIGNY
Pierre QUAY
Benoît BADIN
Jean-Louis GUIGUE
Bernard GINET
Guy BOINON
Damien STIEFFENHOFER
André SERET
Jean-Pierre GINET
Marcel MAHE
Gérard BRISOUX
Nathalie DELEU
Denis BAUSSAND
Thérèse PALLAVICINI
Fabien COUDURIER

Commissaires suppléants :

Gérard DUMAS
Eric GAUDIEZ
Daniel CHAMPROY
Florence MEYNIER
Philippe CALLOUD
Corinne GENINI
Mireille VITTET
Orianne COSI
Eugène PENNET
Michel CALLOUD
François PERNOUD
Jean-Philippe GODARD
Michel TOINET
Guy GROSJEAN
Edmond PAGET
Erick DESCHENNES

2026-033 – JEUNESSE-PÉRISCOLAIRE – CONVENTION « LIRE & FAIRE LIRE »

Rapport de Philippe DA SILVA LOPES, 1^{er} adjoint

Monsieur Philippe DA SILVA LOPES indique que « Lire & Faire Lire » est un programme national tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les structures éducatives par l'intervention de bénévoles de plus de 50 ans.

L'action est coordonnée sur le plan départemental par le service culturel de la Ligue de l'Enseignement – FOL73 dans l'esprit défini par les Chartes nationales de L&FL : « **Charte du bénévole** » et « **Charte de la structure éducative** » jointes en annexes.

Depuis le 02 novembre 2025, les élèves de l'école de La Biolle bénéficient de ce programme pendant le temps périscolaire.

À ce titre, Monsieur Philippe DA SILVA LOPES propose de régulariser ce dossier en signant la convention « Lire et faire lire » entre la ligue de l'enseignement FOL73 et la Commune de La Biolle.

Également, il propose un soutien financier à hauteur de 150€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** l'attribution de la subvention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention « lire & faire lire » ainsi que tout document afférent,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Questions diverses



1 – ASSOCIATION/FESTIVAL DU CINÉMA RURAL

Madame Claire MOCELLIN indique que, comme défini dans les statuts de l'association du festival du cinéma rural, des représentants du conseil municipal doivent être désignés en tant que membres de l'association. Il est proposé de nommer Madame Monique TARDIVEL et Monsieur Damien STIEFFENHOFER.

Avis favorable, à l'unanimité.

2 – FONCIER/ORTHOPHONISTE

Une orthophoniste, présidente de l'association Colibri 74, recherche un local pour recevoir sa patientèle 2 jours par semaine à compter de septembre 2026. Il est proposé de lui affecter le local restant disponible situé 126, route de la Chambotte (local borgne, partie gauche de l'ancien local de l'opticien).

Avis favorable, à l'unanimité.

3 – CCAS

Conformément à la délibération n° 2026-027 du 1^{er} avril 2026, le nombre de membres du CCAS est fixé à 8 dont 4 élus (déjà désignés dans la délibération susvisée) et 4 membres extérieurs.

Suite à la sollicitation d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre les exclusions, d'associations familiales, d'associations de retraités/personnes âgées, d'associations de personnes handicapées, les personnes suivantes ont été désignées : Madame Françoise CALLOUD pour l'ADMR, Madame Marie-Noëlle GINET pour le secours catholique, Madame Marie-Rose GOURY pour l'UDAF et Monsieur Pierre GOURY pour les Amis du Meyrieu.

La 1^{ère} réunion du CCAS se tiendra le 05/05/2026 à 19h00. Madame le Maire propose de leur transmettre la gestion des collectes diverses régulièrement mises en place sur la commune ainsi que de leur confier l'organisation du repas des aînés. Madame Claire MOCELLIN propose que la commune, via la commission vie locale, conserve la gestion de formations premiers secours.

4– SECURITE/VIDEOPROTECTION

Monsieur Richard THEVIOT fait état des caméras installées dans la commune. Actuellement au nombre de 20, il souhaite compléter l'installation afin de couvrir de nouvelles zones. Il est à noter que la transmission des caméras se fait par rebond. Ainsi, à l'endroit du point de rebondissement, il faut un point électrique. Enfin, il est précisé que les images sont conservées pendant 21 jours.

5–JEUNESSE/ECOLE

- Monsieur Philippe DA SILVA LOPES informe le conseil municipal de la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée scolaire et de l'organisation en cours de la classe à thème.
- Une animation pédibus a été lancée afin de remettre en place les lignes pédibus. Les retours des questionnaires sont encourageants.
- Un nouveau directeur ACEJ a nommé pour le centre de loisirs de La Biolle.

6– FORET/AFFOUAGE

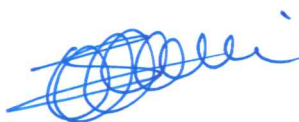
Monsieur Eric GAUDIEZ signale un problème concernant la dernière coupe de bois. Les usagers n'ont pas eu l'information et donc ne sont pas venus. De plus, lors de la précédente coupe d'affouage, les usagers n'ont pas été satisfaits de leurs coupes. La prochaine vente étant fixée en septembre, une vigilance sera à observer.

7- DIVERS/REUNIONS

- Une commission aménagement pour permettre une vision d'ensemble du PPI est prévue le 20/05/2026 à 18h30.
- Une réunion afin d'organiser la rencontre « ma première rentrée » est prévue le 02/06/2026 (horaire à définir).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.

Julie NOVELLI
Le Maire



Sabine LEOPOLD
La Secrétaire de séance

